



1. Contexte et enjeux

La mise en place du projet est intervenue dans un contexte spécifique du pays. Le pays préparait une nouvelle stratégie de développement de long terme dénommée stratégie de croissance accélérée et prospérité partagée (SCAPP) couvrant la période 2018-2030 (succédant au CSLP) qui met dans ses principaux axes stratégiques les questions de la gouvernance et des ressources humaines. Mais l'économie nationale subissait des chocs extérieurs avec un effondrement des cours du minerai de fer. Face à ces chocs, les autorités devaient mettre en œuvre des politiques d'ajustement permettant de maintenir un cadre budgétaire et financier viable et de déployer en parallèle les réformes structurelles à même de soutenir la croissance à long terme. C'est ainsi que le pays s'est engagé dans une ambitieuse réforme de la gestion de ses finances publiques portée notamment dans une nouvelle loi organique relative aux lois des finances qui doit apporter des modifications profondes dans les modes de gestion des finances publiques.

Pour appuyer ces efforts, l'Union Européenne a mis en place des financements dans le cadre du PAMO FED 11. Dans le cadre de ce programme, la composante 3 « Appui à la gestion des finances publiques » a été prévue pour accompagner la politique de réforme de la GFP, telle que formalisée dans le SDR-GFP pour la période 2012-2016 en agissant sur les zones de fragilité identifiées lors de la dernière évaluation PEFA et apportant les appuis nécessaires à la réussite de la réforme de la GFP.

Informations générales

- **Montant €** : 4 millions des 12 millions du PAMO FED 11
- **Maitre (s) d'œuvre** : DGERSE/CERFIP
- **Mode(s) de gestion et acteurs de mise en œuvre** : Délégation de convention avec Expertise France qui est chargée de la mise en œuvre du PAGEFIP jusqu'en mars 2020.
- **Objectif global** : renforcer le système de (GFP) pour une prestation efficace des services publics en faveur de la lutte contre la pauvreté.
- **Expertise LT** : Quatre (4) experts
 - Abderrahim Didi : coordonnateur du projet.
 - François PICHEL : Réforme de la comptabilité et des contrôles.
 - Hedi BEN DOUA : Réforme budgétaire.
 - Bertrand Beauvois : Fiscalité.
- **Contacts** :
 - Abderrahim Didi, coordonnateur du Projet
abderrahim.didi@expertisefrance.fr
 - Camille TIOLLIER, chargée du Projet/EF
camille.tiollier@expertisefrance.fr
 - Absatou Sy, Assistante du Projet.
absatou.sy@expertisefrance.fr

PAGEFIP, Bâtiment du Ministère Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances chargé du Budget.

2. Actions en bref

De nombreuses actions ont été réalisées durant la première année de mise en œuvre du PAGEFIP. Au total, 19 missions d'appui ont été réalisées pour 130 jours d'expertise et.

Quelques appuis et actions principaux :

- **Composante 1 « Pilotage de la réforme conduite du changement et formation »** : plan de communication élaboré, plan de formation et réécriture des curricula du Département des finances de l'EANJM en cours de finalisation, formation sur la méthodologie PEFA (23MISE perso);
- **Composante 2 « appui à la réforme budgétaire »** : outils de la préparation budgétaire (formation de 23 cadres sur le TOFE et CDMT) et développement de l'application de préparation budgétaire TAHDHIR, élaboration de la synoptique de la LOLF avec formation des cadres (22 perso), diagnostics des principales fonctions des dépenses communes et du système d'informations budgétaires ;
- **Composante 3 « Appui à la mise en place de la réforme comptable »** : l'élaboration du cadre normatif visant à élaborer les nouvelles normes comptables de l'Etat a été engagée ; les notes conceptuelles relatives à l'adaptation du système d'information comptable ont été rédigées ainsi que les cahiers des charges correspondants, la maquette du référentiel des propriétés immobilières de l'Etat préalable à la comptabilité patrimoniale a été produite ; les cadres dirigeants ont été sensibilisés à la démarche de maîtrise des risques (297 cadres),
- **Composante 4 « Soutien au système de mobilisation des ressources intérieures »** : méthodologie d'élaboration des cartographies des processus et des risques, réalisation du premier audit didactique au sein de la DGI, modernisation et simplification de la législation fiscale ;
- **Composante 5 « Renforcement du système de contrôle »** (IGE, IGF et cour des comptes) : la professionnalisation des missions des inspections supérieures de contrôle est en cours avec la production des cadres de référence des missions, la formation des acteurs, l'élaboration des guides d'audit et la sensibilisation de la Cour des Comptes aux pré-requis nécessaires pour exercer la mission d'avis de la qualité et la sincérité des comptes de l'Etat.

3. Résultats atteints

Les résultats attendus du Projet 3 sont les suivants :

- R.3.1 La mise en œuvre de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LOLF) est appuyée à travers la mise en place d'outils adaptés et à travers le renforcement des capacités
- R.3.2 Le système de mobilisation des ressources intérieures est appuyé et amélioré pour une meilleure prévisibilité budgétaire
- R.3.3 Les systèmes et les acteurs de contrôle interne (IGE, IGF) et externes (Cour des comptes, Parlement, société civile, média, ...) sont renforcés afin d'en améliorer l'efficacité et optimiser leur rôle et mandat.

4. Perspectives

Les activités programmées sont en conformité avec les grands axes et interventions qui ont été identifiés dans le document initial du projet. Elles prolongent et poursuivent les actions entreprises pendant la première année en vue d'apporter les appuis nécessaires pour la conduite de la réforme des finances publiques dans les cinq (5) composantes du projet.

- Mise en œuvre du plan de formation avec 50 modules destinés aux directions des finances et aux organes de contrôle,
- Mise en œuvre du plan de communication autour de la LOLF y compris la sensibilisation de la société civile et du Parlement sur les enjeux et implications de la nouvelle LOLF sur la GFP.
- Mise en œuvre de la LOLF : nomenclature, budget-programme, outils de gestion de la performance,
- Mise en œuvre de la réforme comptable : rédaction des normes comptables, refonte du système comptable Beit El Mal, développement de la comptabilité patrimoniale
- Finalisation et édition du nouveau Code Général des Impôts (en 500 exemplaires).